

# Charte éditoriale Twitter Objectif *DêBAT*

A destination des utilisateurs du compte

## Objectifs et contenus

Le compte Twitter de Objectif *DêBAT*, dénommé @o\_debat est utilisé pour échanger et pour la diffusion d'informations sous forme de « Tweets ».

Il peut s'agir notamment :

- des ressources de la démarche ;
- toutes ressources relatives à la problématique du climat scolaire (didactique ou pédagogique)

## Objectifs de la charte

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux abonnés du compte @o\_debat et aux utilisateurs de Twitter les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte. L'utilisateur qui consulte, s'abonne et interagit avec le compte @o\_debat accepte sans réserve la présente charte et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites.

## Accès au compte @ObjectifDêBAT

La consultation du fil d'actualité du compte @o\_debat est libre. Pour y accéder, l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur Twitter, dans le respect des conditions définies par Twitter pour son fonctionnement. Il a la possibilité de s'abonner au compte @o\_debat (« suivre ») pour en recevoir automatiquement les tweets.

## Gestion du compte

Le compte @o\_debat est géré par les membres d'Objectif *DêBAT*

Pilotage de la démarche Objectif *DêBAT* :

Benoît Becquart (IEN)

Membres d'Objectif DêBAT (utilisateurs désignés par le pilote) :

A déterminer

## Réponses aux « Tweets »

L'utilisation de Twitter n'appelle pas directement une participation à commenter les messages postés. A ce titre, l'utilisateur et « Objectif DêBAT » ne sauraient utiliser Twitter comme un service de messagerie électronique. Aussi, pour des réponses à des questions précises, « Objectif DêBAT » invite les internautes à privilégier les demandes directes par mail: <http://monecolesengage.etab.ac-lille.fr>

## Cas des « Retweet »

L'action de « retweeter » correspond :

- à la reprise par « Objectif DêBAT » d'un Tweet publié par un tiers.

« Objectif DêBAT » peut « retweeter » des informations si ces dernières correspondent à des informations ou ressources relatives aux enjeux de la démarche « Objectif DêBAT ».

- à la reprise par un tiers d'un Tweet publié par « Objectif DêBAT ».

Les retweets du compte *@o\_debat* doivent être signalés comme tels. L'utilisateur qui « retweete » des informations de « Objectif DêBAT » veille à en conserver l'intégrité. Les opinions de l'utilisateur accompagnant un « retweet » ne représentent pas nécessairement celles de « Objectif DêBAT », qui décline toute responsabilité à cet égard. Les retweets falsifiés ou partiels faisant endosser au compte *@o\_debat* une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte sont interdits.

### **Droits et devoirs des utilisateurs ou abonnés (règles déontologiques)**

En interagissant avec le compte *@o\_debat*, les membres, les utilisateurs et les abonnés s'engagent notamment à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits de personnes.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes (liste non exhaustive) :

- Les contributions ne doivent pas présenter de caractère diffamatoire, injurieux, illicite, ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, ni apparaître vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures
- Elles n'incitent pas à la violence, à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, menaçant une personne ou un groupe de personnes,
- Elles ne portent pas atteinte au droit à l'image, au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles des tiers.
- Elles respectent la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges.
- Elles sont formulées dans un langage correct et compréhensible.
- Elles ne contiennent pas de publicité.

Les utilisateurs ne respectant pas les règles seront bloqués et leurs « Tweets » retirés du mur « Objectif DêBAT » sans préavis. Les utilisateurs sont susceptibles de se voir en outre exposer à des poursuites judiciaires.

### **Suppression des contributions et désinscription**

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions et/ou se désabonner du compte *@o\_debat*, conformément aux fonctionnalités du site Twitter. L'utilisateur peut demander au modérateur du fil *@o\_debat* de retirer les tweets qui porteraient atteinte à ses droits, en particulier s'agissant de son droit à l'image.

### **Réponses et modération**

En interagissant avec le compte *@o\_debat*, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs ou de signaler auprès de Twitter les contributions qui ne respecteraient pas les prescriptions du paragraphe « Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés », notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

### Abonnements

- Si vous suivez *@o\_debat* cela ne signifie pas que « Objectif DêBAT » suivra systématiquement votre compte.
- Le fait d'être suivi par *@o\_debat* ne saurait être considéré comme un cautionnement, une garantie ou une certification.

### Confidentialité

Il incombe à toutes les personnes qui suivent le compte Twitter *@o\_debat* de protéger leurs renseignements personnels et leur vie privée. « Objectif DêBAT » recommande de ne pas envoyer de renseignements personnels et notamment ceux susceptibles d'être protégés par la loi ou toute autre réglementation particulière.

### Interruption de service

Objectif *DêBAT* décline toute responsabilité en ce qui concerne les interruptions de service attribuables à une panne du service Twitter.